

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 08
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 07

SEANCE du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril,
à 18h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

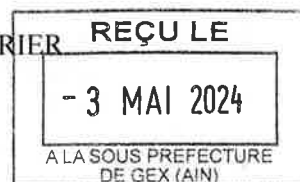
Date de convocation
27/03/2024

Etaient présents :
LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
27/03/2024

Excusée : GROSGURIN Laurence pouvoir à Patrick LEVRIER
Absent : PERONNET Gilles

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine



**OBJET DE LA DELIBERATION : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la DETR
(dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la démolition d'un garage vétuste.**

Le maire explique que ce garage se situe en bordure de la voie roulante et dans un secteur à forte concentration touristique.

Ce bâtiment vétuste et fissuré représente un réel danger pour les piétons et les voitures.
Sa démolition permettra de sécuriser la voie piétonne en l'éloignant de la route.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **6 144,00 € HT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le conseil ouï l'exposé du maire

Après en avoir délibéré par 07 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTION

ADOPTE le projet de démolition du garage en face de l'église pour un montant de **6 144,00 € HT**

ADOPTE le plan de financement ci-dessous

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|--------------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|-------------|
| <i>Détail des postes</i> | <i>Montant en € HT</i> | <i>Financements</i> | <i>Montant en € HT</i> | <i>en %</i> |
| Devis Monts Jura TP | 6 144.00 | DETR | 2 457.60 | 40 |
| | | | | |
| | | Fonds propres commune | 3 686.40 | 60 |
| TOTAL | 6 144.00 | TOTAL | 6 144.00 | 100 |

SOLLICITE une subvention de **2 457,60 €** au titre de la DETR soit 40 % du montant HT du projet.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de ce dossier.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD

